

Fiche Profil de Poste

Circonscription : STRASBOURG 3

Libellé du poste : Direction Ecole élémentaire REUSS II ayant deux spécificités : son inscription dans le Réseau d'Education Prioritaire (REP) du STOCKFELD et son engagement dans une expérimentation pédagogique Art.34.

1. Contexte

L'école élémentaire REUSS 2 fait partie du groupe scolaire REUSS composé de la maternelle REUSS et de l'école élémentaire REUSS 1.

Elle accueille un public d'une grande diversité : élèves du secteur scolaire (quartier du Neuhof), enfants accueillis à l'ERPD ou au foyer LE NEUHOF.

Quotité de décharge : 100%

Outre l'expérimentation Art.34 «Apprendre à apprendre – permettre aux élèves de donner du sens à leur apprentissage par les situations problèmes» (Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école – 23.04.2005 – B.O. n°18 du 5 mai 2005 – Art.34 L401-1 du Code de l'éducation), l'école REUSS 2 présente d'autres spécificités :

- accompagnement éducatif, CLAS, NAE
- mise à disposition d'un maître surnuméraire, deux assistants pédagogiques, deux emplois d'avenir professeur, d'une EVS, d'un AVSco en CLIS
- projets inter degrés à poursuivre et à développer.

2. Définition du poste et des missions :

Direction d'école de 9 classes à décharge complète. Autres classes : 1 CLIS (option D) et un poste de Maître E.

Compétences spécifiques à la direction d'école (Décret n°89-122 modifié du 24/02/1989) :

- capacités organisationnelles, administratives
- capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative
- responsabilité pour assurer la protection et la réussite des élèves
- connaissance des textes et règlements en vigueur
- qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- aptitude à travailler en équipe.

Outre ces compétences spécifiques à toute direction, la Directrice ou le Directeur de l'école devra

- élaborer le nouveau projet d'école avec l'équipe en place et participer à la rédaction du projet de réseau
- faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves, notamment en coordonnant le travail de l'équipe pédagogique avec le RASED, les assistants pédagogiques et d'éducation, la secrétaire du comité de pilotage du REP, les partenaires associatifs, les parents
- accompagner l'équipe enseignante au niveau pédagogique et didactique
- construire un protocole d'évaluation rigoureux du projet expérimental
- impulser et participer (à) l'élaboration d'outils pour favoriser la réussite scolaire des élèves.

3. Compétences requises par le candidat :

- Avoir une expérience avérée de la Direction d'école à plusieurs classes
- Savoir travailler avec les partenaires (élus, services sociaux, collègue, etc.)
- Avoir une expérience dans le champ de la difficulté scolaire (ASH, Education prioritaire...)
- Faire preuve d'initiative pour accompagner la dynamique de rénovation de l'éducation prioritaire.

4. Conditions de recrutement :

Le candidat/la candidate devra remplir les conditions réglementaires permettant l'accès à un poste de direction d'école.

Recrutement par commission d'entretien composée de trois personnes dont l'IEN de la circonscription.

Contact pour obtenir des informations sur le poste

Inspection de Strasbourg 3 - Tél.: 03.69.20.93.35 ou 03.69.20.93.37

[Mail : ien.strasbourg3@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.strasbourg3@ac-strasbourg.fr)